

# Avoirs criminels : Le Dg de l'Office National de Recouvrement des Avoirs Criminels (ONRAC) annonce plus de 35 milliards recouverts en 2025



BY [DOUNYA 24 MD](#) 21 MAI 2025 [SAVE IT](#)

*En marge de l'atelier national « sur le recouvrement et la gestion efficace des avoirs criminels au Sénégal », organisé ce mardi 20 mai 2025 par L'ONG Action Humaine pour le Développement Intégré au Sénégal (AHDIS) avec le soutien du GIABA, M. Mor Ndiaye, Directeur général de l'Office National de Recouvrement des Avoirs Criminels (ONRAC), estime qu'en 2025, les avoirs qui ont été recouverts, sont estimés à plus de 35 milliards de F CFA. Cet événement vise à renforcer la transparence et l'engagement des organisations de la société civile dans la lutte contre la criminalité économique.*

D'après M. Mor Ndiaye, Directeur général de l'Office National de Recouvrement des Avoirs Criminels (ONRAC), l'objectif de cette rencontre est d'aller vers une sensibilisation de la population sur le recouvrement des Avoirs. Et cette première activité qui se tient à Dakar entre dans le cadre d'un financement, d'un appui, d'une subvention du GIABA à la société civile à travers l'ONG AHDIS pour mieux faire connaître la thématique de recouvrement des Avoirs.

« L'ONRAC, je rappelle, a été créé en 2021, plus précisément le 23 juillet 2021, et cette structure est devenue opérationnelle déjà en mars 2022. Et depuis lors, je peux dire, même moins d'un an déjà de fonctionnement, l'ONRAC avait déjà un milliard de biens, avoirs recouverts de F CFA, je précise. Nous sommes en 2025, les avoirs qui ont été recouverts peuvent être estimés à peu près à plus de 35 milliards. Donc c'est, vous dire simplement, le travail inestimable qui a été fait jusque-là. Je ne parlerai pas de biens mal acquis, mais je parlerai des avoirs criminels », a d'emblée souligné M. Ndiaye.

Selon M. Mor Ndiaye, parler vraiment du recouvrement des avoirs, c'est parler essentiellement d'abord de ce qu'on appelle la lutte contre la criminalité économique financière, la lutte contre la criminalité organisée, donc sa déclinaison organisée nationale ou internationale.

« Et donc lutter contre une criminalité économique-financière, lutter contre une criminalité organisée, c'est aussi lutter contre une criminalité de profit. Et lutter contre une criminalité de profit exige une prise en charge en amont de toutes les questions patrimoniales, c'est-à-dire tous les avoirs qui sont liés à cette criminalité, c'est-à-dire une enquête patrimoniale, une identification des avoirs, une gestion des avoirs qui justifie justement la mise en place de l'ONRAC qui a cette mission essentielle de gérer les avoirs, et le recouvrement en définitive des avoirs », dira-t-il.

Il estime que les populations doivent être sensibilisées sur les différentes infractions qui pourraient naître de cette criminalité économique-financière, que ce soit la corruption, que ce soit l'escroquerie, que ce soit des détournements de deniers publiques, que ce soit par exemple toute autre infraction qui génère du profit, et c'est justement en cela que c'est important qu'il y ait une connaissance plus approfondie de ces thématiques qui interpellent l'ensemble des acteurs, l'ensemble de la population, y compris la société civile.

Selon M. Ndiaye, le cautionnement est prévu dans notre dispositif, comme la saisie et la confiscation sont prévues dans le dispositif sénégalais.

« Donc il ne s'agit pas d'apprécier si c'est la meilleure ou la mauvaise solution, il s'agit simplement de voir est-ce qu'au Sénégal il est possible de faire application de ce dispositif, et c'est bien le cas. Donc suivant les dispositions des articles 133 et suivant le code de procédure pénale, il est parfaitement possible de cautionner pour bénéficier d'une liberté provisoire, et cette caution devrait garantir le paiement des dommages à intérêts, devrait garantir le paiement des frais de justice, devrait garantir le paiement des amendes, c'est ça un peu le sens du cautionnement », dira-t-il.

Selon le directeur général de l'ONRAC, il y a une panoplie de dispositifs qui est mise en place, cette panoplie de dispositifs, et qui permet justement à nos acteurs qui sont impliqués de procéder au recouvrement des avoirs sur le plan international.

Quant à M. Amacodou Diouf, responsable de l'ONG AHDIS, il avance : « Cette initiative a été développée en rapport avec le GIABA. Donc l'ONG AHDIS, elle travaille autour des politiques publiques, a jugé nécessaire de contribuer à sa manière dans le cadre de la lutte contre la fraude, la corruption, le blanchiment des capitaux et à travers cela aussi, booster le processus participatif de la société civile dans le cadre du recouvrement et la gestion des avoirs illicites. Je crois qu'on est dans une campagne, aujourd'hui, il fallait convoquer les organisations de la société civile au niveau de toutes les régions du Sénégal, faire une mise à niveau par rapport au concept, faire une mise à niveau par rapport les différentes institutions qui sont là pour davantage indiquer le directeur général de l'ONRAC a dit tout à l'heure en termes de mécanismes de procédures, d'enjeux, de missions ».

Et M. Diouf de poursuivre : « A la suite de l'atelier de Dakar, certainement, nous allons dans les autres régions du Sénégal où on pourra discuter avec les communautés à la base, les décideurs locaux et les organisations de la société civile autour de la problématique du recouvrement. Nous sommes convaincus que les organisations de la société civile, peuvent faire quelque chose dans le cadre du recouvrement, au-delà de la sensibilisation, à travers la participation dans le cadre de la formulation de certains politiques, de certaines stratégies. On va vers la signature de la convention ».

